N° de territoire :

A RETOURNER

à la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre

DEMANDE CORRECTIVE DE PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2019-2020 **ESPECE SANGLIER DEPARTEMENT DE LA NIEVRE**

Code de l'environnement article L. 425-15 du code de l'environnement

I – SESSIONS D'ATTRIBUTION CORRECTIVE

Trois sessions d'attribution corrective sont prévues comme les années précédentes, pour les CTL en plan de gestion contingenté. Elles n'ont aucun caractère obligatoire et serviront à ajuster les dotations de bracelets aux populations présentes et aux dégâts occasionnés. Toutes les demandes seront transmises aux CTL pour avis.			
Merci de cocher la session pour laquelle vous effectuez une demande corrective :			
 Session corrective 1: demandes à retourner au plus tard le 21 octobre 2019 pour une notification officielle le 2 novembre 2019 Session corrective 2: demandes à retourner au plus tard le 25 novembre 2019 pour une notification officielle le 6 décembre 2019 Session corrective 3: demandes à retourner au plus tard le 6 janvier 2020 pour une notification officielle le 17 janvier 2020 			
II - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR			
Société de chasse : Nom : Prénom : Adresse : CP VILLE :			
III – DEMANDE DE BRACELETS			
	ESPECE Sanglier		
	Attribution SAI 2019 - 2020		
	Réalisation à ce jour		
	Nombre de bracelets supplémentaires SAI demandés 2019 - 2020		
Observations éventue	elles :		
Je soussigné, renseignements indic	, certif Jués.	fie sur l'honneur	l'exactitude des
Fait à	, le		